

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N°182-2024 du 19 juin 2024 (Publié sur le site internet le 26 juin 2024)

## **OBJET: AUTORISATION DE VOIRIE / RÈGLEMENT DE CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2213 - 1 notamment),

**VU** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant l'instruction relative à la signalisation routière, livre 1, 8ème partie,

**VU** la demande en date du 18 juin 2024 de la SAS CHEVAL TP, domiciliée quartier Mondy, 26300 BOURG DE PEAGE, pour des travaux d'extension du réseau d'assainissement en vue de créer un branchement individuel au 75 route des Gouverneurs.

**CONSIDÉRANT** qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique, ainsi que celle des agents de l'entreprise concernée, chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par ces travaux,

## **ARRETE**

Article 1 : Les travaux susvisés seront exécutés à compter du 1er juillet 2024 pour une durée de 10 jours.

Article 2 : La circulation sera réglementée ainsi :

- La route des Gouverneurs sera barrée avec mise en place d'une déviation conformément au plan joint.
- Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

<u>Article 3</u>: L'entreprise chargée de l'exécution des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles.

Elle veillera au respect des droits des riverains.

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit du chantier par les soins de l'entreprise.

La pré-signalisation sera adaptée. L'entreprise aura également à sa charge l'implantation.

<u>Article 4</u>: La Directrice Générale des Services, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Christian GAUTHIER Maire

Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Brigade de la gendarmerie de Chatuzange le Goubet.
- A Monsieur le Commandant du C.I.S.G. de Romans.
- A Monsieur le Chef de Centre des pompiers de Chatuzange le Goubet.



DEVITTION

ROUTE BARRECE